



ASSEMBLEE GENERALE

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cadre réservé au Directeur général

Séance du 22 mai 2019

Point n°2

Objet : Situation active/passive au 28 février 2019

Date du rapport : 11 avril 2019
Dossier :
Référence :

1. Exposé du dossier :

Afin de se mettre en conformité avec le décret 11 mai 2018 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, il y a lieu de reformuler l'objet social de la société.

Suivant l'article 413 du Code des sociétés, une situation active/passive des comptes arrêtés à moins de 3 mois est requise.

2. Proposition de décision :

- D'approuver la situation active/ passive au 28 février 2019.

3. Projet de délibération et pièces justificatives : en annexe

4. - 5. Informations budgétaires¹ - Subvention¹ : Néant

6, 7 & 8 Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent

Nom/prénom : Moermans Laurence
Téléphone : 085/31.04.51
E-mail: laurence.moermans@aieg.be

9. Observations : Néant

10. Informations techniques

¹ Compléter si d'application



*Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation
d'Electricité et de Gaz
Rue des Marais n°11 à 5300 ANDENNE*

Le gestionnaire du dossier, son Responsable de service sont en première ligne pour fournir à la demande, des informations (techniques), complémentaires à celles que les membres de l'Assemblée générale trouveront dans les dossiers ouverts à leur consultation auprès de la Direction générale.

Il est rappelé que le projet de plan stratégique fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du Collège communal.

Les Comptes annuels font l'objet d'une présentation par le fonctionnaire dirigeant et/ou le Directeur financier qui répondront aux questions en présence du Réviseur.

* * *

Cédric CARIGNANO.

Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent.